

Inscriptions et sélections

Inscriptions sur Internet uniquement
www.irffe.fr
jusqu'au 25 juillet 2010

Selon son niveau de diplôme, le candidat peut être dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité. Le règlement de sélection est à consulter sur le site.

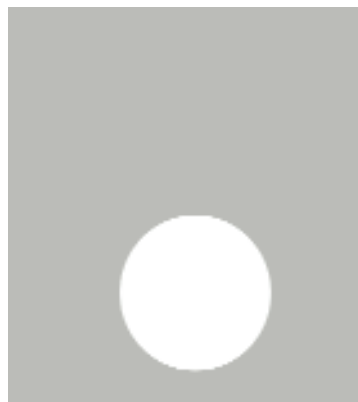
Une session de concours supplémentaire est prévue début septembre pour les personnes salariées et désireuses d'effectuer la formation dès septembre 2010 et qui ne se sont pas présentées aux épreuves de sélections de juin.

Coût de la formation

5000 euros répartis sur trois exercices budgétaires (un rythme de facturation spécifique peut être négocié).

Financement

La formation d'AMP peut être financée par le budget formation de l'établissement ou par l'O.P.C.A. auquel l'établissement est adhérent. Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat unique d'insertion.



IRFFE

12 rue des Deux Ponts
80044 Amiens Cedex 1
Tel 03 22 66 33 73
Fax 03 22 66 33 64

Dispositif AMP

Martine Gascon, responsable
Tel 03 22 66 33 68
Courriel martine.gascon@irffe.fr

Ingrid Leroy, secrétaire pédagogique et administratif
Tel 03 22 66 24 49
Courriel ingrid.leroy@irffe.fr



Formation
au Diplôme d'Etat
d'Aide Médico-Psychologique

DEAMP



Formation diplômante
de niveau V

*La profession d'Aide
Médico-Psychologique constitue
une première qualification
de la filière éducative*

Le métier

Les champs d'intervention de l'AMP

L'Aide Médico-Psychologique exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne

L'A.M.P. intervient auprès de personnes âgées ou d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant) ou dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur les plans physique, psychique ou social.

Le rôle de l'A.M.P se situe à la frontière de l'éducatif et du soin

Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant la vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

L'A.M.P intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles

Employés dans des structures publiques, privées et associatives, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical.

La formation d'AMP à l'IRFFE

Modalités d'accès à la formation

Concours de la session 2010 :

Vous envisagez de participer à la qualification de votre équipe, vous pouvez procéder aux inscriptions sur notre site Internet jusqu'au 31 août 2010.

Vous souhaitez développer votre effectif d'AMP, nous pouvons également vous communiquer la liste des candidats qui ont satisfait aux épreuves de sélection.

Une session de concours supplémentaire est prévue début septembre pour les personnes salariées et désireuses d'effectuer la formation d'AMP dès septembre 2010.

Les candidats doivent être présentés par l'employeur.

La formation par l'apprentissage est en projet pour 2011.

Durée de la formation

Formation de 22 mois

Rentrée en formation : septembre 2010

Fin de la formation : juin 2012

Rythme des sessions au centre de formation

3 à 5 jours consécutifs par mois

Interruption en juillet et août

Inscriptions
sur Internet uniquement
www.irffe.fr
jusqu'au 31 août 2010

Contenu de la formation

Durée : 22 mois

La formation théorique

Durée : 495 heures

A l'IRFFE, elle comprend :

- des apports théoriques dispensés essentiellement par des professionnels de terrain.
- des apports méthodologiques et du temps de suivi et d'accompagnement individualisé : lors de chaque regroupement toutes les personnes en formation rencontrent leur référent qui suit les travaux écrits. Des contacts réguliers ont lieu entre les formateurs de l'IRFFE et les lieux d'emploi.

DF 1 : Connaissance de la personne - **105 heures**

DF 2 : Accompagnement et aide individualisée de la personne dans les actes de la vie quotidienne - **90 heures**

DF 3 Animation de la vie sociale et relationnelle - **70 heures**

DF 4 : Soutien médico-psychologique - **125 heures**

DF 5 : Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé - **70 heures**

DF 6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle - **35 heures**

La formation pratique

Durée : 140 heures

Délivrée au sein des sites qualifiants, la formation pratique est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Les candidats en situation d'emploi effectuent un stage de 140 heures (4 semaines consécutives de 35 heures) hors structure employeur auprès d'un public différent.

Dans tous les cas, les candidats doivent avoir appréhendé, au cours de leur formation ou de l'expérience professionnelle, deux publics différents, dont l'un fonctionnellement dépendant.